

## **CONTRACT DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR TEXTILES-HABILLEMENT-FASHION: LE PROJET D'ACCORD SIGNÉ POUR RENOUELLER LE CONTRACT NATIONAL DE TRAVAIL 2016-2019.**

**L'accord prévoit pour trois ans l'augmentation globale et de 90 euros (70 sur le minimum; 12 sur les soins de santé; 8 euro sur les prestations complémentaires)**

Il a fallu 16 heures de grèves, des manifestations dans toute l'Italie, mais à la fin - après une longue et négociations exténuantes durables sur 10 mois - les syndicats et les entreprises ont terminé leur travail. En fin de soirée du 21 Février à Milan, l'association des employeurs italiens Sistema Moda (Smi) -Confindustria et les syndicats du secteur CGIL FILCTEM, Femca-Cisl, Uil Uiltec-signé le projet d'accord pour le renouvellement du contrat de travail des textile , vêtements, mode valable du 31 Mars 2016 au 31 décembre 2019 (plus de 420.000 travailleurs touchés, employés dans environ 40 000 entreprises); le contrat avait expiré le 31 Mars 2016.L'entente fournit une augmentation cumulative de € 90 (salaire minimum et welfare). Le salaire minimum a augmenté de 70 Euros (4 niveau), divisé en trois tranches: à partir du 1er Avril 2017, € 25; à partir du 1er Juillet 2018, 25 EUR; à partir du 1er Juillet 2019, 20 euro. Du côté du welfare contractuel, avec effet à partir du 1er Janvier 2018 le contrat a finalement créé le Fond complémentaires pour la santé, fournissant € 12 pour tous les travailleurs, qui est entièrement pris en charge par les entreprises. Qui devrait également augmenter (8 EUR) pour la caisse de retraite complémentaire "Previmoda", toujours en charge des entreprises. Le contrat a également augmenté l'élément péréquatif passant de 200 EUR actuels à 300 EUR pour toutes les entreprises qui ne font pas la négociation de second niveau "Nous avons surmonté -. dire qu'ils sont satisfaits des secrétaires généraux FILCTEM, FEMCA, Uiltec, Emilio Miceli, Angelo Colombini, Paul Pirani - ces questions initialement posées par une vérification ex-post, où le salaire ne serait plus défini par le contrat national, pour trouver une solution convenue entre les parties et la restauration du climat de bonnes relations industrielles solides et participatives, qui ont toujours caractérisé le secteur dans ces années. Maintenant, le revenu de milliers de travailleurs masculins et féminins et leur welfare est sauvegardée, après des années que la crise les avait décimé. Un secteur - qui rappelle les dirigeants syndicaux - que seulement au cours des cinq dernières années, a perdu plus de 100.000 emplois ". Le nouvelles en termes de la réglementation sont considérées de façon intéressante, puisque le congé parental avec la capacité de fractionner en heures de permis; on prévoit de mettre en place 30 jours de congé sans rémunéré pour les adoptions internationales; et encore de substituer le délégué pour la formation professionnelle continue finalement aussi une nouveauté sur la politique industrielle dans le secteur avec la mise en place d'un observatoire commun sur les politiques de reamouchement des entreprises ( «reshoring»). L'hypothèse d'accord signé - ils savent que les syndicats - sera soumise de façon unitaire à l'approbation des assemblées ouvrières.